

LA PREFECTURE COMMUNIQUE

**ELECTION POUR LE RENOUELEMENT DE 6 SIEGES de JUGE  
AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES**

Le collège électoral du tribunal de commerce de Coutances est convoqué, à l'effet de pourvoir au renouvellement de **6 sièges de juge**.

*Les déclarations de candidatures à ces fonctions seront reçues à la Préfecture de la Manche* (direction des collectivités, de la citoyenneté et de la légalité - bureau des élections et des associations) à Saint-Lô jusqu'au **Jeudi 21 septembre 2017 à 18 heures**, aux jours et heures ouvrables des bureaux avec possibilité de prendre rendez-vous en contactant le *02 33 75 47 22 ou 02 33 75 46 68*.

Les candidats devront remettre leurs bulletins de vote au président de la commission d'organisation des élections (*tribunal de commerce - 67, rue Saint-Nicolas - 50208 Coutances cedex*) **au plus tard le vendredi 22 septembre 2017 à 16 heures** et en nombre au moins égal à celui du nombre d'électeurs inscrits (87).

Les opérations de vote auront lieu uniquement par correspondance. Le vote des électeurs devra parvenir, au plus tard la veille du dépouillement du scrutin, soit le **mardi 10 octobre 2017 à 18 heures** pour le premier tour et le **lundi 23 octobre 2017 à 18 heures**, en cas de deuxième tour.

Les opérations de dépouillement des votes auront lieu au Tribunal de Commerce de Coutances, le **mercredi 11 octobre 2017 à 11 heures**, pour le premier tour et le **mardi 24 octobre 2017 à 11 heures**, en cas de second tour.

Pour tous renseignements concernant cette élection et notamment les pièces justificatives à présenter à l'appui des candidatures, vous pouvez vous adresser à la préfecture de la Manche - direction des collectivités, de la citoyenneté et de la légalité - bureau des élections et des associations à Saint-Lô (*tél. : 02 33 75 47 22 ou 02 33 75 46 68*).

Saint-Lô, le **- 6 SEP. 2017**

**Pour le Préfet**  
**Le Secrétaire Général**

**Fabrice ROSAY**